

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 15 (1937)

Artikel: La route romaine de Genève à Nyon
Autor: Blondel, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-727705>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LA ROUTE ROMAINE DE GENÈVE A NYON

LOUIS BLONDEL.



NOTRE intention est d'apporter quelques éclaircissements concernant le tracé de la route romaine de Genève à Nyon, plus particulièrement dans le secteur Genève-Versoix.

L'existence de cette voie antique est parfaitement connue et prouvée, soit par le texte des itinéraires, soit par les monuments qui ont été retrouvés. Cependant, s'il est parlé des milliaires et des localités qui la jalonnaient, aucune étude n'a encore été entreprise pour connaître exactement son emplacement et son parcours. Cette tâche est rendue particulièrement difficile par le fait que cette voie n'a jamais cessé d'être en activité depuis l'antiquité à nos jours. Les réparations successives, les modifications partielles de certains tronçons, ont tellement altéré l'aspect primitif de la route qu'il est souvent impossible d'en retrouver les traces authentiques. On a admis avec raison que dans son ensemble la route moderne recouvre la route antique, mais cette hypothèse n'est pas entièrement confirmée par l'examen des lieux. Les grands travaux de correction et d'élargissement exécutés, soit dans le canton de Vaud, soit dans celui de Genève, devraient permettre une vérification des routes antiques. Mais ce travail est difficile, il faut un œil exercé pour reconnaître les anciens fondements de ces voies et surtout ne pas avoir d'idée préconçue sur la nature de leur construction. Enfin à côté de l'inspection directe des lieux, il est nécessaire d'étudier les vieux cadastres et les reconnaissances féodales.

De par la nature des rives du lac, il paraît évident que la route a, dans ses grandes lignes, suivi les berges en évitant les hauteurs voisines, coupées par des ruisseaux qui se sont creusés des lits profonds. C'était bien une voie longeant la rive, doublée, il est vrai, par une voie secondaire suivant le Jura et les hauteurs de la Côte. Il en résulte que son tracé n'était pas rectiligne comme en plaine, mais composé d'une succession de droites avec des angles assez fréquents. Il ne faut

donc pas chercher ici l'exemple-type des voies antiques presque droites. Les Romains, comme nous, se sont efforcés de s'adapter au terrain. On trouverait du reste des exemples analogues pour d'autres voies longeant des lacs ou la mer, comme la voie *Aurelia*.

* * *

Au sortir du pont du Rhône en l'île, la route continuait en droite ligne selon le tracé de la rue de Coutance (*fig. 2*). Elle laissait à sa gauche la hauteur du vieux St-Gervais, où se trouvait peut-être une villa, remplacée plus tard par une villa carolingienne¹. Un chemin important, mais cependant non indiqué par les itinéraires, passait par cette localité; de l'extrémité du pont du Rhône, il suivait la rue du Temple, la rue de Malatrex, en direction du pied du Jura et du passage de l'Ecluse. Au haut de Coutance, à la jonction d'un chemin venant de Saint-Gervais (rue des Corps-Saints), la voie antique prononçait un coude brusque vers le nord. Ce coude s'explique en partie par le fait que l'ancien nant de Saint-Gervais, plus tard nant des Crottes, qui suivait les Terreaux du Temple pour s'écouler dans le Rhône, formait un ravin en cet endroit. Par la rue de Cornavin et la rue de Lausanne le tracé de la route antique est rectiligne sur près de 1500 mètres de longueur. Il n'a été que peu déplacé au cours des siècles. Cependant il y a eu des déviations dues aux travaux de fortifications occupant la place de la gare et beaucoup plus loin vers le château Banquet. C'est au lieu dit « Cornavin », déjà mentionné en 1265, que venait aboutir une voie secondaire très ancienne comme tracé, celle de Gex, par Saconnex, maintenant la route de Paris. Je ne puis ici discuter la question de la voie de la Faucille, car il nous manque des éléments positifs pour affirmer son existence dès l'antiquité. L'inscription romaine de Gex (*statio militum*) est fautive, mais en tout cas une voie longeant le pied du Jura² passait par cette localité. Il y avait une liaison, sinon deux, entre cette route et Genève. Il est cependant certain qu'au moyen âge, au moins au XIV^e siècle, la Faucille était pourvue d'une route, gardée par le château de Florimont³. D'autre part, il faut mentionner le milliaire de Sacquenay trouvé en place, qui d'après certains archéologues dijonnais, devrait se rapporter à une voie reliant Langres à Genève par la Faucille⁴.

Pendant tout le moyen âge, jusqu'au début du XVIII^e siècle, la route entre Cornavin et Sécheron longeait et limitait le grand communal des Pâquis. Ce communal ne fut donné aux Genevois qu'en 1508 par le duc Charles III⁵. La permanence

¹ *Genava*, VI, p. 92; XI, p. 95.

² Pour cette inscription: W. DEONNA, *Pierres sculptées de la vieille Genève*, n° 121, p. 36; pour la route du pied du Jura: D. VIOLLIER, *Carte archéologique du Canton de Vaud*, p. 431.

³ L. BLONDEL, « Quelques châteaux peu connus des environs de Genève », *Bull. Soc. d'Hist. Genève*, t. V, p. 312.

⁴ A. GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine* (J. DÉCHELETTE), t. VI, part. 2, p. 57.

⁵ L. BLONDEL, *Les faubourgs de Genève au XV^e siècle*, p. 95.

de ces limites au cours des siècles montre bien l'ancienneté du passage de la route. Le coude de la rue de Lausanne devant le Château Banquet est relativement moderne; avant l'extension de cette construction avec ses dépendances, la route passait dans la cour actuelle¹. Immédiatement derrière le château coule le nant dit « de Mon Repos » qui vient d'être canalisé. Ce nant, traversé à gué par la route, tirait ses eaux de la fontaine de Mesmes, proche de la route de Fernex, et formait la limite entre les Pâquis et le territoire de Sécheron. Cette fontaine de Mesmes (Meynes, Maynes en 1309) est très abondante; à la fin du XVI^e siècle on capte ses eaux pour les conduire à la fontaine de Coutance². Sur les plans elle est indiquée comme un véritable petit édifice qui, sans doute, a dû jouer un rôle important dans

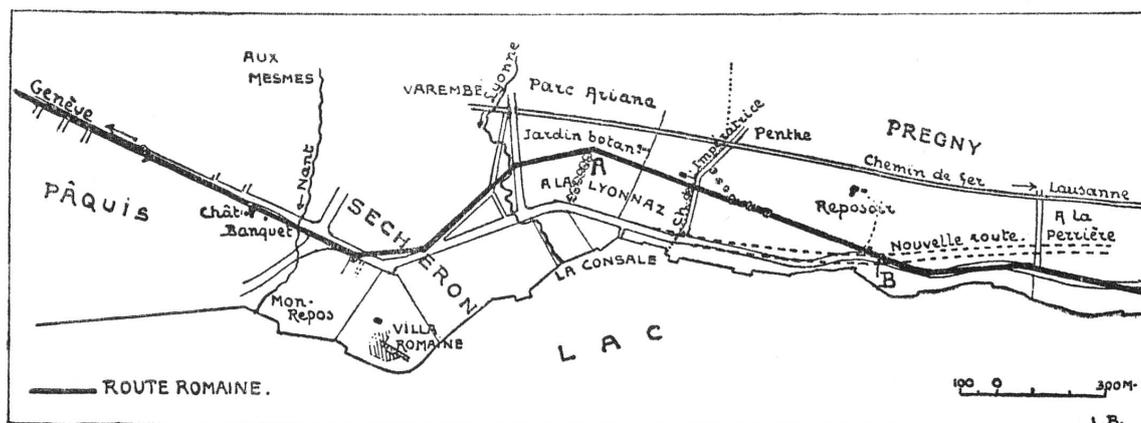


FIG. 1. — Tracé de la route romaine entre les Pâquis et la Perrière.

l'économie de la région, mais je ne saurais déterminer l'origine de son nom³. C'est près du gué que j'ai recueilli une petite boucle d'oreille romaine⁴.

Sécheron (Secheiron, Secheyron, Sechéron aux XIV^e et XV^e siècles) est toujours dans les anciens actes qualifié de territoire. Il comprend les terres au bord du lac et aussi une partie des prés au-dessus de la route. Je pense qu'il doit correspondre à un ancien *fundus* dont le centre était la villa romaine que nous avons fouillée en 1926.

La ligne rectiligne de la voie antique que nous avons suivie à partir de Cornavin se poursuivait jusqu'à la hauteur de la propriété Moynier, maintenant parc de la ville, voisine de la « Perle du lac »; en ce point la route formait un angle assez brusque dans la direction N.-O. et suivait un autre parcours que l'artère actuelle. Comme nous le verrons plus loin elle ne rejoignait la route moderne qu'à la hauteur

¹ Cette maison a été construite en forme de château en 1642 par Marc Roset.

² *Regeste Genevois*, n° 1649; *Reg. du Conseil*, VIII, p. 219; Archives d'Etat, R.C., 6 mai 1580; J. B. G. GALIFFE, *Genève hist. et arch.*, p. 187.

³ Archives d'Etat, Plans Deharsu, Banlieue de Cornavin, f° 10.

⁴ *Genava*, XIII, p. 48.

du Reposoir. Elle laissait à main droite, du côté du lac, la villa antique pseudo-urbaine qui occupait avec ses terrasses et ses jardins le promontoire de Sécheron ¹.

Ce parcours de la voie antique était tout à fait inconnu; c'est grâce à une communication de M. W. Guex, qui depuis des années étudie la topographie de l'ancienne commune du Petit-Saconnex, que j'ai pu l'identifier. Au lieu de descendre du côté de la rive du lac, la voie restait à mi-hauteur suivant un dessin parallèle à cette rive, mais à une distance moyenne de 250 mètres. Elle prononçait dans ce secteur quatre coudes avant de se diriger sur le Reposoir. Le début de la voie du côté de la ville est encore visible sur tous les cadastres du XVIII^e siècle et particulièrement sur la carte de Micheli du Crest; un petit chemin de dévestiture bordé de haies et d'arbres suivait encore ce tracé ².

Au cours de travaux exécutés l'année dernière, nous avons retrouvé des vestiges de la chaussée au haut de l'allée de platanes du Jardin Botanique. A quelle époque ce déplacement de la route s'est-il produit? Une reconnaissance de Mathieu Excarronis (Scarron) pour les terrains « A la Lyonaz », qui se place entre 1497 et 1517, indique du côté du lac *quadam via de novo facta et transmitata...* et du côté de l'occident, *juxta pratum dicti confitentis ubi solebat esse via per quam ibatur a civitate Gebenn. apud Versoye, que fuit transmitata ut dicitur..* D'autres actes nous montrent que le déplacement n'était pas fait en 1477; il a dû être exécuté vers 1500 ³. Le territoire de Sécheron s'étendait jusqu'à un petit ruisseau visible jusqu'à l'année dernière, « La Lyonne ». Celui-ci prenait sa source à Varembe, dans l'ancienne campagne Rigot, pour descendre en face de l'entrée du B.I.T., puis, par un coude parallèle à la route actuelle, s'écouler dans le lac entre la propriété Rappard et le B.I.T. Les prés entre ce ruisseau et le chemin de l'Impératrice s'appelaient « A la Lyonnaz ». Il est possible, du reste, que primitivement ils aient fait partie de Sécheron, car la limite du chemin de l'Impératrice est, comme nous le verrons, très importante et immuable au cours des siècles. L'origine de la dénomination Lionne, Lienne, attribuée à plusieurs cours d'eau de notre pays, serait d'après Jaccard une racine celtique et désignerait une eau courante, un nant ⁴. Disons en passant que le petit golfe au bord duquel est construit le conservatoire botanique s'appelait « La Consale » et non « La Console ». On y a trouvé quelques restes de constructions lacustres désignés sous le nom de station de la Demi-lieue, du nom de la borne du XVIII^e siècle existant encore, qui porte une demi-lieue à partir de Genève ⁵.

Du Jardin Botanique (haut de l'allée des platanes), la voie antique se dirigeait en ligne droite sur la loge de la propriété Pictet au Reposoir. Elle passait derrière

¹ L. BLONDEL, « La villa romaine de Sécheron », *Genava*, V, p. 34 sq.

² C'est à peu près le tracé du chemin des Mines.

³ Archives d'Etat, Vidomnat Reg. 8, f^o 29 v^o; Reg. 4, f^{os} 12 sq.; Gr. I, f^{os} 89, 91, etc.

⁴ H. JACCARD, « Essai de toponymie », *Mém. Soc. d'Hist. Suisse romande*, VII, p. 233.

⁵ Eug. PITTARD, *Atlas des stations lacustres* (XIV^e Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique, Genève 1915).

la maison Duval et coupait le chemin de l'Impératrice au coude qu'il prononce avant la forte pente, 40 mètres en dessous d'un portail qui donne accès dans la propriété Pictet. Trois des grands chênes dans le pré Pictet sont exactement sur le tracé romain. Les plans du XVIII^e siècle indiquent encore nettement les limites de parcelles qui suivent cet antique parcours, les chênes plusieurs fois centenaires le jalonnent aussi.

Nous avons dit que le chemin de l'Impératrice qui conduit à Pregny était une limite fort ancienne. Pendant tout le moyen âge, il fut en effet la ligne de démarcation entre les paroisses de Saint-Gervais et de Pregny.

Le 29 août 1536, d'accord avec les Bernois, les limites des franchises, soit du territoire genevois, qui ne dépassaient pas Cornavin, furent reportées sur cette ligne paroissiale. Elles devinrent dans la suite les bornes de la commune du Petit-Saconnex, maintenant celles de la Ville. Nous pensons que le territoire paroissial de Saint-Gervais doit coïncider avec celui de la villa carolingienne des comtes équestres, lui-même succédant à un ou plusieurs *fundi* romains (Saint-Gervais même, sous une autre dénomination, Saconnex et peut-être Sécheron).

La topographie des chemins entre la propriété du Reposoir et le lac a été modifiée à diverses reprises et nous avons des plans aux archives qui indiquent un coude très prononcé de la route actuelle avec un triangle planté d'arbres en face de l'ancien portail de la propriété Pictet. Ce triangle a été au XIX^e siècle incorporé au reste de la propriété et le portail a été déplacé dans la direction de Bellevue. Nous avons du reste retrouvé dans les travaux de correction des dalles provenant de la route antérieure à la route actuelle. Le nom de Reposoir n'est, je crois, pas très ancien, mais il provient probablement d'un banc ou reposoir établi devant la propriété, sous les arbres dont nous avons parlé¹. Toute cette partie a été à nouveau bouleversée par une correction de la route qui nous a permis, au point précis où les deux tracés se sont rencontrés, de retrouver les restes de la chaussée antique (*fig. 1, B*).

A partir de là, la route romaine suit à peu près le dessin de la route encore en usage pour quelques mois. Devant la Perrière (Jordils), en face du chemin qui monte à Pregny, elle faisait un coude pour repartir en ligne presque droite jusqu'au lieu dit « Champ de blé » sur une longueur d'environ 900 mètres. Les courbes de la route devant le « Rivage » et la « Grande Pierrière » sont relativement modernes; elles datent d'une rectification postérieure à 1838 qui a permis de rattacher les maisons aux parcelles du bord du lac, alors qu'auparavant la route coupait en deux ces propriétés. La carte Dufour et le plan français indiquent parfaitement l'ancien tracé et une belle allée d'arbres dans la propriété de M. Pictet de Rochemont à « Rive-Belle » n'est autre que la route antique. Enfin, juste avant le passage du Ven-

¹ La maison du Reposoir date de 1755 et je n'ai pas retrouvé ce nom auparavant.

geron, la route devait s'incurver pour traverser le gué. Toute la région comprise entre le chemin de l'Impératrice et le Vengeron appartient à la commune de Pregny avec l'agglomération de Chambésy. Pregny, dont le nom vient sans doute d'un *fundus Priniacus* (*Prinniacum*, Prignie, Prignier), a toujours été un centre paroissial. On n'a pas jusqu'à ce jour retrouvé de vestiges romains confirmant cette villa, qui devait se trouver sur la hauteur. Quant à Chambésy, nous ne croyons pas à l'origine de Galiffe qui dérive ce nom de saint Bezier, saint inconnu; la forme en 1277 est Sambesie¹. Nous avons signalé il y a quatre ans des traces de construction romaine sous la maison Dusendschön, autrefois Panchaud². Il semble, en tous cas, que les établissements antiques devaient se trouver principalement sur la hauteur et non en bordure de la route impériale.

Le Vengeron a toujours été un défilé, utilisé dès le XIV^e siècle pour y établir une maison forte. Sur les plans Deharsu (1721-1723) il est visible que le nant du Vengeron faisait encore une dernière boucle avant de se jeter dans le lac³. C'était un point sujet aux inondations, mais il ne semble pas qu'on ait construit un pont de pierre avant le XIX^e siècle. En 1652 le pont de bois est réparé⁴. Au delà du Vengeron le tracé de la route a beaucoup varié, on le voit indiqué sur la rive même; au début du XVIII^e siècle, des « teppes » ou terrains improductifs s'étendaient devant la maison forte (*fig. 2*). Les travaux de correction m'ont permis de relever quelques fragments de la route antique, qui se trouvait sur la partie gauche (en allant à Versoix) de la chaussée actuelle. Sur le banc de molasse il y avait encore un empierrement de cailloux de grosseur moyenne. Elle passait donc à l'angle des dépendances de la propriété Rilliet et présentait une assez forte rampe en ce point. En somme, jusqu'à la sortie nord de Bellevue, son parcours suivait à peu de chose près la route qui a été fortement élargie il y a deux ans, en contournant le golfe de Bellevue. Du Vengeron à la route de Collex-Bossy nous sommes sur le territoire de la commune de Bellevue, formée en 1855 aux dépens de la commune de Colex. Bellevue est une agglomération moderne. Colex est un siège de paroisse ancien, avec maison forte dépendant de la seigneurie de Gex. Bien qu'on y ait trouvé des monnaies romaines, nous n'avons pas trace de villa antique.

De la sortie nord de Bellevue jusqu'à la Versoix, la route antique suivait un tracé presque rectiligne d'environ 2100 mètres. La chaussée actuelle recouvre un peu partout l'ancienne, mais elle prononçait des déclivités assez fortes, surtout au-dessus du Creux-de-Genthod, où elle a été mise en tranchée dès 1838. Sur ce parcours elle laisse à gauche un pré dit « A l'Echaffaud » qui rappelle des fourches patibulaires

¹ La graphie Sambeysier existe au XVI^e siècle, mais c'est déjà une interprétation. GALIFFE, *op. cit.*, I, p. 15.

² *Genava*, X, p. 48.

³ *Ibid.*, XIII, p. 56-58.

⁴ Archives d'Etat, R.C. 1652, p. 155.

et passe en dessous des villages de Genthod et Malagny. Tous deux appartiennent à Genève depuis des siècles, d'abord comme domaine de l'évêque. Genthod, d'après F. de Saussure, tirerait son nom de *janitorium*, cabane de garde, mais Malagny, qui a donné son nom à plusieurs autres localités, dériverait de *fundum Malagniacum*. Il n'a pas jusqu'à ce jour été trouvé de restes romains dans ces villages¹. Genthod n'est pas indiqué comme centre paroissial dans le pouillé du XIV^e siècle, mais il dépendait de Versoix. Ce qui est important, c'est l'existence d'un très grand cimetière barbare, qui était à cheval de la route au-dessus du Creux-de-Genthod. Nous avons eu l'occasion d'en parler en 1928². De 1839 à nos jours, on en a retrouvé les tombes qui s'étendaient sur une longueur d'environ 300 mètres et sur 50 mètres de largeur. La butte qui contenait ces sépultures a presque complètement disparu. Ce cimetière peut dater de la fin du V^e siècle jusqu'à l'époque carolingienne, mais surtout des V^e et VI^e siècles. Bien qu'on ait appelé cette localité « La Maladière », la maladière dépendant de Versoix se trouvait plus au N.-E., en dessous de Malagny, près du pré du Mailly autrefois « du Millier » (indiqué aussi Milly), juste à la limite des communaux dépendant de la paroisse de Versoix³. Sans aucun doute, c'est l'emplacement d'un

milliaire, qui correspondrait au 10^{me} mille compté de Nyon. Sur la carte Dufour de 1838, il y a aussi un milliaire marqué à peu près au même emplacement, mais il s'agit probablement d'une borne indiquant des lieues bernoises, comme celle de la demi-lieue à Sécheron.

Le territoire de Versoix a toujours débordé sur la rive droite de la rivière de la Versoix; du reste, Genthod, annexe paroissiale de cette localité, en dépendait peut-être à l'origine. Pour passer la rivière, sans doute à gué, la route fait un coude à cet endroit. Le lit a changé de place fréquemment⁴. Le tracé de la route à travers

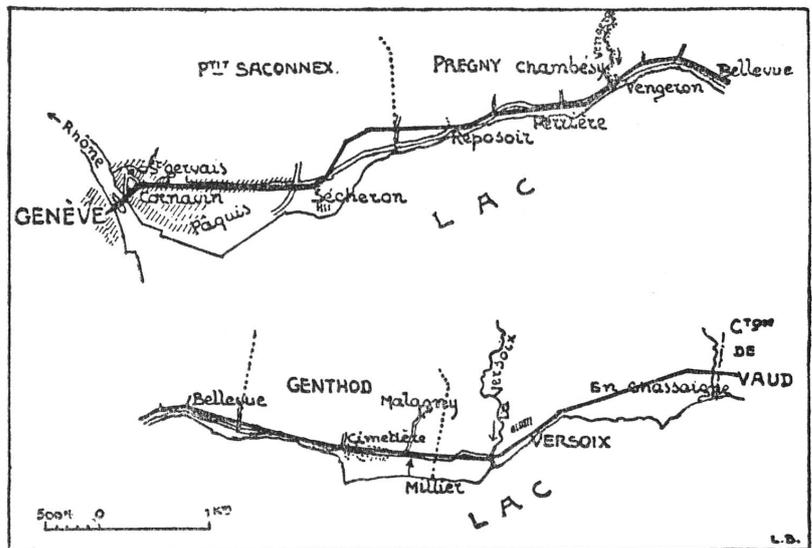


FIG. 2. — Tracé de la route romaine entre Genève et Versoix.

¹ On vient de trouver des poteries romaines, au bord de la route, dans la propriété Fatio.

² *Genava*, VI, p. 27.

³ Archives d'Etat, Fief Bellerive n° 8, f°s 85, 86, 94, 95, en 1483.

⁴ Il y eut déjà anciennement une passerelle en bois visible sur la vue de 1589 (Prise du fort de Versoix), elle est réparée en 1652. R.C., p. 155.

Versoix-Bourg, ainsi qu'à travers Versoix-Ville, jusqu'à la frontière vaudoise, ne s'est guère modifié au cours des siècles. Versoix est une localité romaine importante. Une grande villa occupait le plateau du château jusqu'à la gare. Les travaux du chemin de fer en 1857 ont en grande partie fait disparaître les restes de cet établissement. En 1924 et 1928, nous avons retrouvé des fragments des aqueducs provenant de la région d'Ecogia¹. Outre deux milliaires, nous avons plusieurs inscriptions provenant de Versoix. Le centre paroissial était à Saint-Loup, dont le château a probablement été une résidence rodolphienne. Il faudrait identifier le premier château de Versoix cité en 1022 avec Saint-Loup². Ce n'est qu'au milieu du XIII^e siècle que Pierre de Savoie fit construire château et bourg sur l'emplacement de la villa antique. La grande propriété carolingienne s'est donc substituée au *fundus* gallo-romain et la paroisse, dont le siège s'est toujours maintenu à Saint-Loup, a perpétué ses limites.

Versoix dépendait comme seigneurie des sires de Gex. Il n'est pas impossible qu'à côté de la villa principale il y ait eu d'autres établissements antiques, soit à Ecogia, soit dans la région de Versoix-Ville, l'importance de l'aqueduc semble l'indiquer. Avant la création de Versoix-Ville par Choiseul et Voltaire, tout ce terrain s'appelait « en Chassagne » et la chaussée antique traversait presque en ligne droite cette région. On a signalé aussi, tout près du chemin menant à Mies, un aqueduc qui prouverait une installation romaine dans ce secteur.

* * *

Nous avons ainsi rapidement décrit le parcours de la route de Genève à Versoix; il nous reste à indiquer la nature de la chaussée antique, là où nous avons pu l'examiner. Dans le Jardin Botanique, nous n'avons pas pu avoir une coupe nette de la route, nous avons toutefois reconnu qu'elle avait d'assez forts empièvements, mais qu'elle n'était pas dallée; quelques fragments de tuile étaient mélangés au gravier³ (*fig. 1 A*). C'est au Reposoir, non loin de la loge de la propriété Pictet, que nous avons pu faire les meilleures constatations (*fig. 1 B*). A cet endroit on pouvait voir la coupe suivante: 0 m. 45, la chaussée actuelle presque partout peu épaisse; puis la chaussée romaine, 0 m. 55 de couche de gravier, en haut du petit gravier; puis, à la base, des boulets d'une grosseur moyenne, reposant directement sur un banc naturel de molasse. Sur les bords, quelques cailloux plus importants. La largeur totale à la base n'excédait pas 5 m. 30. Je pense même que dans sa partie supérieure la chaussée devait mesurer 5 mètres. A la montée du Vengeron, nous avons à peu près la même coupe avec des cailloux moyens reposant sur la

¹ *Genava*, III, p. 64-65; VII, p. 35 sq.

² *Ibid.*, XIII, p. 319; L. BLONDEL, *Bull. Soc. d'Hist. Genève*, V, p. 327. Même s'il y a eu un château à Versoix dès le XI^e siècle, il dépendait de Saint-Loup.

³ *Genava*, XIV, p. 40.

molasse naturelle. Vers le pont, malheureusement, on n'a pas creusé mais remblayé, ce qui ne nous a pas permis de voir les abords du gué.

En somme, cette grande route est semblable comme type à celle que nous avons étudiée près de Perly, celui des *glarea stratae*, avec assez forts empièvements¹. Suivant la nature du terrain traversé, la surface pouvait être pavée; c'était le cas dans les terrains humides ou peu résistants. Le prolongement de cette route à Yverdon présente la même nature de chaussée avec une largeur plus forte dans la traversée du bourg (6 m. 30); le tronçon entre Vevey et Oron a été reconnu aux prés de « Friboges » seulement avec une largeur de 4 mètres². Le fait que ces chaussées ne sont pavées que partiellement explique pourquoi très souvent elles échappent à l'observation de personnes non averties. L'attention n'est attirée que dans les secteurs dallés et ce sont les moins fréquents.

* * *

La distance mentionnée entre Genève et Nyon est de 16 milles dans l'itinéraire d'Antonin et de 12 milles dans la table de Peutinger; ces derniers doivent sans doute correspondre à des lieues gauloises. Ces mesures sont approximatives, mais dépendent du point de départ. Le mille étant calculé à 1480 mètres, on obtiendrait 23 km. 680. De Nyon à Genève (Bel-Air) il y a 21 km. 700; jusqu'au Bourg-de-Four, centre de l'agglomération romaine, 22 km. 300. Ces distances sont toujours portées sur les milliaires à partir de Nyon qui avait rang de colonie et non de Genève qui n'était qu'un *vicus*. Ce *vicus* n'acquies droit de cité que dans la seconde moitié du IV^e siècle, probablement vers 379. Nous avons encore plusieurs de ces milliaires, mais leur attribution certaine à telle ou telle route est souvent problématique.

Sont certains les milliaires suivants entre Nyon et Genève: à Colovray près de Nyon, une colonne, datée de Philippe l'Ainé et de Philippe le Jeune (246), marquant le 1^{er} mille; au même endroit, une colonne sans chiffre, datée de Marc-Aurèle et de Lucius Verus (161); sous Crans, une colonne anépigraphie au II^e mille (perdue); deux colonnes soutenant le porche de l'église de Prévessin, marquant toutes deux le III^e mille, l'une d'Elagabale (219), l'autre de Maximin et Maxime (235-238); une colonne de Trajan (98-117) marquant le VIII^e mille, trouvée à Versoix; une colonne de Marcus Aurelius Antoninus dit Elagabale (219), trouvée à la Rôtisserie, marquant le IX^e mille; une colonne d'Elagabale (218-222) et Alexandre Sévère (222-225), provenant de la Treille, sans chiffre; une colonne de Trébonien Galle, autrefois à la Pélisserie, sans chiffre (perdue); une colonne avec texte très effacé, sans chiffre, que je ne retrouve pas³. Au total 10. Mais il existe encore au Musée

¹ *Genava*, XIV, p. 33 sq.

² D. VIOLLIER, *Carte archéologique*, *op. cit.*, p. 359, 394.

³ Pour ces milliaires, voir DEONNA, *Pierres sculptées*, *op. cit.*, et VIOLLIER, *Carte archéologique*, *op. cit.*, qui donnent toute la bibliographie.

de Genève deux autres milliaires qui ont été attribués par Aug. Turrettini et Dunant à la même route. Ce sont le milliaire de Messery et celui dit d'Hermance. Nous savons que celui de Messery, trouvé donc sur la rive gauche du lac, a longtemps été utilisé pour soutenir un chapiteau devant l'église et contre le mur du cimetière; il date de Septime Sévère et Caracalla (210) et porte le IV^e mille¹. Je ne doute pas non plus qu'il provienne de la route de Nyon. Il aura été transporté par les « bacounis » comme matériel de construction. Nous avons un exemple analogue à Hermance, où de grands chapiteaux corinthiens, provenant certainement de Nyon, ont d'abord été utilisés pour le porche de l'ancienne église de Cusy, maintenant ruinée. D'autre part, la date d'érection (210) ne peut convenir à une route comptée à partir de Genève, simple *vicus*, enfin la distance de Messery à Genève ne concorde pas du tout avec ce IV^e mille. Le problème se pose différemment avec le milliaire dit d'Hermance. En effet, cette colonne élevée sous Constance Chlore et Flavius Severus (305-306), portant le VII^e mille, n'a pas été trouvée à Hermance, mais en face de la localité de Crevy, au bord de la route Genève-Douvaine, plus exactement entre le pont sur l'Hermance et cette localité². Soret pensait qu'elle avait été trouvée « probablement sur l'emplacement ancien, car la distance de Genève est bien d'environ 7 milles romains ».

* * *

Exactement à la même date, nous possédons l'indication de deux autres milliaires qui sont certainement comptés à partir de Genève, ce sont ceux d'Annemasse. Le premier était en place, découvert en 1869, près du pont traversant la route de Genève à Bonneville, élevé sous Galère et Maximin (305-306), sans chiffre, colonne de petit diamètre; le second, découvert entre Annemasse et Etrembières, au nom de Galère et Sévère et des deux Césars Maximin et Constantin (306-307), colonne provenant d'un autre monument³. J'ai repéré exactement leur lieu de trouvaille qui, pour les deux routes, mesure 5 milles à partir de Genève. On peut donc se demander si le milliaire de Crevy ne doit pas être attribué à la route de la rive gauche du lac dont on connaît la plus grande partie du tracé. Sans doute ce n'est pas une route impériale, mais une route d'intérêt régional importante et dont les distances ne sont plus calculées d'après la *cité* voisine mais depuis la localité, le *vicus* le plus proche. Il semble qu'au début du IV^e siècle il y eut une grande activité pour mettre en état ces routes secondaires aux environs de Genève. Pour être impartial, il faut dire que le milliaire de Crevy est un monument plus important que les deux colonnes

¹ J'ai une lettre inédite du vicaire Duborgel de Messery, de 1788, concernant l'emplacement de ce milliaire.

² L. REVON, *Inscriptions antiques de la Haute-Savoie*, 1870, n° 83; DUCIS, *Revue Savoisiennne*, 1875, p. 28.

³ W. DEONNA, *Pierres sculptées*, *op. cit.*, nos 83 bis et 83 ter.

d'Annemasse, mais il n'y a là aucune preuve pour ou contre son attribution à la route de la rive gauche du lac. Je ne puis ici développer davantage ce qui a trait à cette route du Chablais dont je donnerai le tracé une autre fois.

* * *

En résumé, on peut attribuer à la route de Nyon-Genève 11 milliaires connus, celui de Crevy devant être réservé pour le moment comme douteux. Il faut aussi admettre que des colonnes sans indication de provenance et au chiffre absent ou effacé peuvent provenir de la grande route Lyon-Genève ou Vienne-Genève.

Bien que deux de ces milliaires remontent à l'époque de Trajan, il semble qu'il y ait eu d'importantes réparations de la route au début du III^e siècle à l'époque d'Elagabale. Il est assez remarquable que cette route ait conservé autant de milliaires, alors que des autres il ne nous soit pour ainsi dire rien parvenu. De la route entre *Boutae* (Annecy) et Genève, seul le milliaire de Neydens, depuis longtemps anépigraphe, nous est signalé; sur le parcours Condate-Genève nous n'en connaissons aucun.

La grande route du bord du lac n'a jamais cessé d'être une artère importante, ses divers secteurs ont dû être réparés à toutes les époques; encore maintenant, nous assistons à des remaniements si importants de son tracé que dans quelques années on aura déjà oublié son aspect précédent. Il nous semblait utile de fixer un peu plus clairement, là où cela était possible, le plan de la chaussée antique. Comme on l'aura constaté, partout où ils ont pu le faire, les Romains se sont tenus à une certaine distance du lac, évitant d'établir la route sur la rive même; enfin, le principe de la ligne droite est très relatif, il n'existe pas de courbes à grand rayon, mais des séries de tronçons rectilignes interrompus par des coudes souvent assez brusques. Il ne faut pas chercher dans notre région des voies dallées mais bien des chaussées ressemblant à nos routes ferrées actuelles, avec des pavages de dimension moyenne dans les passages de terrains humides. Sauf pour des cours d'eau d'une réelle importance, on ne construisait pas de ponts, mais des gués probablement empierrés.

